



Le chant de la préface (1)

1 - Vere dignum et justum est

Avec ce premier article, débute une étude qui dévoile maints rebondissements historiques dans l'élaboration de cette institution liturgique majeure.

Le visage de la Praefatio

L'éloge appuyé que Saint Paul décerne aux chrétiens de Salonique (2. Th.1.3-4) situe bien le devoir qui, en tout temps, s'impose au chrétien à l'égard de Dieu. La forme de l'action de grâces revêt une forme plus solennelle lorsque l'Eglise elle-même introduit la prière sacerdotale dans le plus grand des mystères. A l'invitation de rendre grâces, le célébrant a reçu du peuple fidèle une réponse affirmative : *Dignum et justum est* (C'est digne et juste.)

L'étymologie latine du terme « Préface » indique bien le sens de l'institution *Prae* : avant, en premier lieu – *fatio* du verbe *fari* : proclamer à haute voix. L'action de grâces est l'adresse prioritaire, faite à haute voix, que l'on destine à Dieu pour le remercier de ses bienfaits. Ce n'est donc pas un « un avant propos ».

La *Praefatio* remonte au christianisme primordial : elle est repérable à la même place dans tous les rites de l'Eglise, sous des noms divers : *illatio* dans la liturgie hispanique, *contestatio* dans les anciennes liturgies gallicanes. La seule évolution qui ait imprimé quelques distances entre Orient et Occident, s'est caractérisée par l'immuabilité terminologique des textes orientaux alors que Rome, dans ses *praefationes* s'autorise à faire référence à la mystique du jour festif pour personnaliser l'action de grâces. Inversement, l'Eglise de Rome se limite à une seule *prex eucharistica* alors que les « anaphores » fleurissent en Orient.

L'institution respecte partout un plan tripartite, du moins dans sa forme actuelle : l'action de grâces, la formule orante de la médiation de Christ Rédempteur, l'évocation du ministères des anges.

L'action de grâces

Comme pour toute oraison, la tradition liturgique romaine destine l'action de grâces à la personne du Père éternel. Elle le fait sous des termes devenus classiques « *Domine sancte / Pater omnipotens / aeterne Deus* ». Ces hommages, la liturgie romaine les a déjà qualifiés « dignes » et « justes ». Elle ajoute désormais « équitables » et « salutaires » : *aequum et salutare* parce qu'ils convergent vers Dieu qui nous comble de grâces pour assurer notre salut. Jungmann ¹ précise que le temps a certainement bouleversé la ponctuation du texte. Celui-ci devrait être restitué comme suit : « *Domine / sancte Pater / omnipotens aeterne Deus* ». Ces titres sont couramment donnés à Dieu sous cette forme dans le canon romain. En effet « *Sancte Pater* » répond manifestement à « *clementissime Pater* » de la prière *Te igitur*.

La médiation du Christ rédempteur

L'hommage de l'Eglise à Dieu emprunte la voie naturelle de toute prière : la médiation du Christ. Mais si la formulation de cette donnée théologique essentielle varie en raison du discours de la Préface, il est toutefois remarquable qu'elle occupe la place centrale du texte, tout aussitôt suivie par l'évocation de l'hymne de la milice céleste. Cette disposition s'éclaire avec les précisions données par Saint Paul : « En lui, tout a été créé au Ciel et sur la terre, ce qui est visible et ce qui est invisible : les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances, tout a été créé par Lui et pour Lui. » (Col.1.16)

La référence angélique

Ce qu'écrit Saint Paul laisse percevoir le double dessein que poursuit l'Eglise :

- unir autour de la majesté divine la louange de la terre au chant glorieux de la milice céleste
- réaliser la vision apocalyptique de la communion des hommes enfin réconciliés avec Dieu par la perpétuation du Sacrifice rédempteur de l'Agneau.

Ici apparaît une divergence d'appréciation séculaire entre Orient et Occident. L'Orient chrétien reste fidèle à une conception primitive qui présente l'Eglise militante à l'écart d'un chant angélique auquel elle n'est pas invitée à participer. Au contraire la liturgie romaine crée le lien entre Ciel et terre pour le chant du *Sanctus* : « *Et ideo, cum Angelis et Archangelis ... cumque omni militia caelestis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicentes ...* » (C'est pourquoi, avec les Anges et les Archanges ... et avec la troupe de l'armée céleste, nous chantons une hymne à Votre gloire disant sans fin ...)

Certaines préfaces romaines sont parfois plus réservées : il s'agit des textes bâtis sur la formule de la préface dite « commune » et débutant par l'incise *Per quem majestatem tuam* : « *Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplicii confessione dicentes* » (Avec eux, nous vous en prions, daignez permettre à nos voix de s'unir, en une confession suppliante ...)

Au sein de la liturgie romaine, un esprit différent séparerait donc les textes des diverses préfaces mais ce n'est pas, en fait, la seule divergence. L'évocation des chœurs angéliques est plus restreinte dans les préfaces dites « *et ideo* » puisque avant la citation

globale de l'ensemble de la milice céleste, on ne trouve désignés nommément que les Anges, les Archanges, les Trônes et les Dominations. Les préfaces dites « *Per quem* » sont plus loquaces et plus précises. C'est ainsi que leur formulation n'évoque pas l'idée de la milice céleste mais s'attarde à énumérer six chœurs angéliques apportant chacun leur spécificité dans le déploiement de la *laus divina* : les « anges » loueront donc la majesté de Dieu, les « Dominations » l'adoreront, les « Puissances » apporteront leur révérence. Quant aux « Cieux », aux « Vertus » des Cieux, leur voix s'unira à celle des « bienheureux Séraphins » pour célébrer la majesté de Dieu dans une commune exultation.

Ce qui vient d'être exposé correspond assez bien aux données de la connaissance actuelle avec ses probables approximations. L'intérêt est maintenant de connaître l'apport des auteurs dégagé sur ces disparités.

François POHIER

¹ J.A. Jungmann. *Missarum Sollemnia III* p.34 Ed. Aubier 1959